



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Procédure

Question au Gouvernement n° 1954

Texte de la question

M. le président. La parole est à M. Jean-Paul Durieux.

M. Jean-Paul Durieux. Monsieur le Premier ministre, nous n'avons pas été les seuls à entendre ou à lire vos récents propos sur la simplification des procédures de licenciement et l'accroissement de la flexibilité. Ce sont là les prétendus remèdes d'un gouvernement en déroute (Exclamations sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République) face au chômage qui frappe plus de trois millions de nos concitoyens, remèdes sans doute à l'américaine.

Votre démenti quant à l'existence d'un projet et les propos embarrassés de M. le ministre du travail lors de la discussion de son budget ne retirent rien à l'actualité de ma question. Monsieur le Premier ministre, le Gouvernement va-t-il toucher une fois encore aux droits qui protègent les travailleurs pour des résultats qui se révèlent toujours défavorables à l'emploi ? Quel est l'avenir de notre législation du travail, résultat d'une longue histoire de luttes sociales et de négociations ? (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)

M. Christian Bataille. Très bonne question !

M. le président. La parole est à M. le ministre du travail et des affaires sociales.

M. Jacques Barrot, ministre du travail et des affaires sociales. Monsieur Durieux, je l'ai dit et je le répète, aucun projet n'est en préparation. Aucune modification n'est à prévoir en matière de licenciement.

Dans les plans sociaux, nous nous efforçons de tout mettre en œuvre pour limiter le recours au licenciement, notamment par l'aménagement du temps de travail.

Il est vrai toutefois que la société française est un peu timide devant l'embauche. Il importe donc d'essayer de dissiper toutes les peurs qui s'attachent à l'embauche d'un salarié.

M. Maxime Gremetz. Comme si c'était un problème de sentiment !

M. le ministre du travail et des affaires sociales. C'est d'abord un problème de simplification. Il faut aussi que les salariés bénéficient d'une formation professionnelle qui leur permette une plus grande mobilité.

Tel sera l'objet du projet de loi tendant à instaurer une formation continue tout au long de la vie.

Enfin, il faut que les entreprises soient mieux conseillées. L'administration ne doit pas se cantonner à des missions de contrôle, elle doit aussi savoir conseiller et soutenir le développement.

M. Philippe Briand. Très bien !

M. le ministre du travail et des affaires sociales. Plutôt que d'empiler des règlements, il faut tous les jours activer le dialogue social. C'est de cela que la société française a besoin. (Applaudissements sur de nombreux bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)

Texte de la réponse

M. le président. La parole est à M. Jean-Paul Durieux.

M. Jean-Paul Durieux. Monsieur le Premier ministre, nous n'avons pas été les seuls à entendre ou à lire vos récents propos sur la simplification des procédures de licenciement et l'accroissement de la flexibilité. Ce sont là les prétendus remèdes d'un gouvernement en déroute (Exclamations sur plusieurs bancs du groupe du

Rassemblement pour la République) face au chômage qui frappe plus de trois millions de nos concitoyens, remèdes sans doute à l'américaine.

Votre démenti quant à l'existence d'un projet et les propos embarrassés de M. le ministre du travail lors de la discussion de son budget ne retirent rien à l'actualité de ma question. Monsieur le Premier ministre, le Gouvernement va-t-il toucher une fois encore aux droits qui protègent les travailleurs pour des résultats qui se révèlent toujours défavorables à l'emploi ? Quel est l'avenir de notre législation du travail, résultat d'une longue histoire de luttes sociales et de négociations ? (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)

M. Christian Bataille. Très bonne question !

M. le président. La parole est à M. le ministre du travail et des affaires sociales.

M. Jacques Barrot, ministre du travail et des affaires sociales. Monsieur Durieux, je l'ai dit et je le répète, aucun projet n'est en préparation. Aucune modification n'est à prévoir en matière de licenciement.

Dans les plans sociaux, nous nous efforçons de tout mettre en œuvre pour limiter le recours au licenciement, notamment par l'aménagement du temps de travail.

Il est vrai toutefois que la société française est un peu timide devant l'embauche. Il importe donc d'essayer de dissiper toutes les peurs qui s'attachent à l'embauche d'un salarié.

M. Maxime Gremetz. Comme si c'était un problème de sentiment !

M. le ministre du travail et des affaires sociales. C'est d'abord un problème de simplification. Il faut aussi que les salariés bénéficient d'une formation professionnelle qui leur permette une plus grande mobilité.

Tel sera l'objet du projet de loi tendant à instaurer une formation continue tout au long de la vie.

Enfin, il faut que les entreprises soient mieux conseillées. L'administration ne doit pas se cantonner à des missions de contrôle, elle doit aussi savoir conseiller et soutenir le développement.

M. Philippe Briand. Très bien !

M. le ministre du travail et des affaires sociales. Plutôt que d'empiler des règlements, il faut tous les jours activer le dialogue social. C'est de cela que la société française a besoin. (Applaudissements sur de nombreux bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)

Données clés

Auteur : [M. Durieux Jean-Paul](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 1954

Rubrique : Licenciement

Ministère interrogé : travail et affaires sociales

Ministère attributaire : travail et affaires sociales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 novembre 1996, page 6792

Réponse publiée le : 13 novembre 1996, page 6792

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 13 novembre 1996